

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 7
<i>présents</i>	: 5
<i>représentés</i>	: 2
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le cinq juin deux mil vingt six à 10h30, suivant convocation, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

Étaient présents : Mr BOUTY, Mme CAMBON, Mr LEROUSSEAUD Mr MONTHEIL et Mme SAMY.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr CHARIAL pouvoir à Mr MONTHEIL, Mme COOLS pouvoir à Mme CAMBON

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Mme SAMY

Délibération 2026/032 du 5 juin 2026

Désignation des représentants communaux au sein des diverses commissions intercommunales

Après avoir informé l'assemblée délibérante sur la création de 5 commissions intercommunales permanentes par le Conseil Communautaire ainsi que leurs rôles et leurs modalités de fonctionnement, le Maire fait procéder à la désignation des représentants communaux en leur sein,

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De désigner, au sein des commissions intercommunales permanentes, en qualité de représentants titulaires et suppléants de la commune :

FINANCES, TRAVAUX, INVESTISSEMENTS

Titulaire : Serge BOUTY

Suppléant : Sébastien LEROUSSEAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, ACCUEIL DE NOUVELLE POPULATION, ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Titulaire : Lysiane CAMBON

Suppléant : Els COOLS

SERVICES A LA POPULATION

Titulaire : Lysiane CAMBON

Suppléant : Christelle SAMY

EAU, ASSAINISSEMENT, DECHETS ET TECHNIQUE

Titulaire : Jean-Pierre MONTHEIL

Suppléant : Serge BOUTY

HABITAT, URBANISME, TRANSITIONS ENERGETIQUES

Titulaire : Lysiane CAMBON

Suppléant : Serge BOUTY

- De charger M. le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes et de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 5 juin 2026.

Le Maire

